



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

En communication

Pascal BAUDE
Pascal BOUCHET
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
JL. DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Marianne MAZEL
Annie MOREAU
Charles SCOTTO
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 55

Après avoir fait le tour des anomalies remontées, la Commission constate avec satisfaction le faible nombre sur la journée du 13/14 octobre.

Elle note encore des absences d'officiels (secrétaires, chronométreurs et responsables terrain), certes peu nombreuses, mais encore existantes (et trop souvent les mêmes clubs).

La commission note également des anomalies d'officiels de table, dont la situation n'est toujours pas conforme dans GESTHAND (démarche non réalisée par le club ou régularisation tardive de la part des CTA de ligue). La complémentarité de la démarche préventive entreprise depuis avril 2018 entre la COC (N. Zajac, S. Dagada, S. Petit) et la CCA (A. Desplaces) et l'excellent travail de régularisation réalisé par ce dernier vont permettre de traiter rapidement les dossiers encore en instance.

RAPPEL : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire ou à relire la circulaire adressée le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, également disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

La journée est validée.

Fait à Gentilly, le 19 octobre 2018

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 13/14 OCTOBRE 2018
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> - ROC AVEYRON HB N2F/P1 - PERIGUEUX HANDBALL -18F/P2 - HBC MARMANDAIS -18F/P2 - ENTENTE PERIGORD SUD-OUEST HB -18F/P3 - ASV CHATENAY MALABRY -18F/P10 - HBC ARAMON -18F/P18 - ENTENTE DE L'OISE -18M/P6 - CONVENTION COTENTIN -18M/P7 - ENTENTE BASSIN GRENOBLOIS -18M/P14 - BORDES SPORTS -18F/P1 - PALAISEAU OUEST ESSONNE FEMININ -18F/P8 - ENT. SUN AL BOUILLARGUES/USAM NIMES GARD -18F/P18 - U.S. DE CAGNES HANDBALL -18F/P19 - PARIS GALAXY HB MASCULIN -18M/P9 - HBC SEMUR-EN-AUXOIS -18M/P12 - OGC NICE COTE D'AZUR HANDBALL N1F/P4 - OGC NICE COTE D'AZUR HANDBALL LFH - LANESTER HB N2F/P2 - LE CHESNAY YVELINES HANDBALL N3M/P4
* <u>PENLITE SPORTIVE</u>	/
* <u>FORFAIT</u>	/

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.